

# Une installation en viticulture bien préparée

Le Point Accueil Installation de l'Adasea de la Marne organisait avec le Groupe des Jeunes Viticulteurs une matinée autour de l'installation en viticulture en avril dernier à Vertus avec le témoignage de Clément Pougeoise, un viticulteur récemment installé.

**Q**uoi de mieux qu'un viticulteur installé récemment et son père pour parler aux futurs viticulteurs du parcours à l'installation ! Cette matinée organisée à Vertus par le Point Accueil Installation (PAI) de l'Adasea de la Marne en collaboration avec le Groupe des Jeunes Viticulteurs a été riche d'enseignements grâce notamment aux témoignages de Clément et Jean-Marie Pougeoise.

Après avoir réalisé une formation à Sciences Po Grenoble, puis passé le concours de taille qui lui a permis de devenir journaliste pigiste et de travailler en alternance en tant qu'ouvrier viticole au gré des mutations de son épouse, Clément Pougeoise se voit proposer deux exploitations viticoles à reprendre : une sur l'île de Ré et l'exploitation familiale à Vertus. « J'ai préféré revenir en Champagne, explique

Clément. *L'activité commerciale de l'exploitation m'intéressait beaucoup* ».

## Ne pas négliger la DJA

Pendant son parcours aidé à l'installation (fin 2019 et 2020), parcours qu'il juge « très enrichissant », Clément est salarié sur l'exploitation familiale et réalise son stage 21h. « Ce stage m'a permis de rencontrer d'autres jeunes et des conseillers qui nous challengent, qui mettent le doigt sur ce qui pêche dans le projet de chacun. Malheureusement, peu de jeunes viticulteurs le suivent en Champagne, persuadés, à tort, qu'ils n'ont pas besoin d'aides financières pour s'installer dans le vignoble ».

« Cela est en train d'évoluer dans le bon sens avec de plus en plus de viticulteurs qui ont recours à l'installation aidée, souligne Caroline Ledeuil, conseillère au Point Accueil Installation (PAI). Les



Les témoignages de Clément Pougeoise, jeune viticulteur installé à Vertus, et de son père Jean-Marie, ont été riches d'enseignements.

règles d'attribution ont également changé : moins de déchéances de DJA, un versement en deux fois (80 % puis 20 %) limitant la récupération d'une partie de la DJA par la DDT... Cela aide à rassurer les futurs installés ».

## Bien réfléchir en famille

« C'est important de bien se faire conseiller, d'avoir des avis différents et extérieurs à l'exploitation familiale, car il y a beaucoup de problématiques dans l'installation qu'on ne voit pas au départ », poursuit Clément Pougeoise qui s'est installé en janvier 2021 à 32 ans sur 5,5 ha de vigne au départ en retraite de son père. Il faut également bien construire son projet au sein de la famille pour ne pas faire naître de frustration parmi les frères et sœurs. « Les parents doivent vraiment avoir la volonté de transmettre et faire tout pour que cela se passe bien, conseille Jean-Marie Pougeoise. Quand on a évalué le montant des parts sociales de telle façon que Clément soit le moins embêté possible, je l'ai bien expliqué à ses sœurs pour que cela ne pose pas de problème par la suite. Il

faut beaucoup de pédagogie. Les parents doivent anticiper la transmission et soutenir le futur installé pour que ça ne soit pas un parcours du combattant car il y a suffisamment de problèmes à résoudre par ailleurs ».

## De nouveaux métiers

Depuis qu'il s'est installé, Clément s'est engagé dans l'export (10 % des ventes aujourd'hui) et dans une conversion en bio pour développer une autre clientèle, des charges de travail supplémentaires et de nouveaux métiers (communiquer sur les réseaux sociaux par exemple). « Clément est face à une masse de travail très importante, ce que je n'ai pas connu quand je me suis installé, constate Jean-Marie Pougeoise. Je suis stupéfait également par tout le travail adminis-

## Aides à l'installation : la DJA mais pas seulement

■ La DJA (Dotation Jeune Agriculteur) est une aide nationale d'environ 20 000 pour la Marne (23 155 en moyenne en 2022 contre 17 580 en 2021). Des conditions doivent être remplies pour y accéder : être âgé de 18 à 40 ans, avoir la capacité professionnelle agricole, s'installer sur 75 ares minimum, avoir au moins 10 % des parts sociales pour une installation en société.

À partir de septembre 2023, les exploitants installés à plus de 40 ans pourront bénéficier d'une aide (50 % de la DJA). S'installer avec la DJA donne droit à un abattement fiscal sur le revenu imposable pendant cinq ans. Attention, pour obtenir la DJA, il est impératif d'anticiper car le parcours à l'installation aidée prend entre 12 et 18 mois et les sessions de stages 21 h affichent complet plusieurs semaines à l'avance !

■ Le futur installé peut également bénéficier d'aides régionales (plus d'informations sur le site de la région Grand Est), d'aides de Pôle Emploi pour la reconversion, de l'URSAF (l'ACRE), d'aides européennes (PACAE)...

tratif à réaliser ». « Je pense qu'il faut réussir à passer le cap des cinq premières années », conclut Clément, confiant en l'avenir.

Adasea de la Marne

## QUATRE GRANDES ÉTAPES POUR S'INSTALLER

Ce parcours, obligatoire pour obtenir la DJA, peut être suivi par des personnes non éligibles. Il comprend quatre étapes : prendre rendez-vous au PAI pour s'informer, se former via les formations obligatoires du CEPP et le stage 21 h, évaluer son projet via le Plan d'Entreprise réalisé par la chambre d'agriculture et/ou un centre de gestion, et enfin déposer son dossier de demande d'aides à l'installation auprès de la chambre d'agriculture qui le transmettra à la DDT (Direction Départementale des Territoires). Dès que le dossier est passé en comité pour l'octroi des aides, le candidat a un délai de neuf mois pour s'installer. Retrouvez le détail de ces grandes étapes sur [www.adaseamarne.fr/installation/le-parcours-a-l'installation/](http://www.adaseamarne.fr/installation/le-parcours-a-l'installation/) ou en scannant le QR-Code.

« Lors de la réalisation du Plan d'Entreprise, nous regardons si le foncier est sécurisé, si le prévisionnel est en cohérence avec la demande de la DJA, pourquoi vous faites tel ou tel choix sur le plan juridique (type de société, rachat de parts...), précise Mickael Py, conseiller en installation à la chambre d'agriculture de la Marne. En viticulture, l'entente familiale est un élément important car le foncier est souvent partagé entre différents membres de la famille. Je me penche beaucoup plus sur cet aspect pour un projet viticole comparé à un projet agricole. » De leur côté, les banques comme le Crédit agricole regardent les remboursements privés du futur installé, élément qui n'est pas forcément vérifié par les autres intervenants du parcours à l'installation.



Scannez-moi pour plus de détails sur le parcours à l'installation.

Restons en contact !



@LaMarneAgricole



## Remorque basculante - Porte palettes Plateau viticole - Porte engins



SAS ROYER Serge et Fils

8, rue de l'arbre haut - 51310 ESTERNAY - Tél. 03 26 81 50 30

Fax. 03 26 81 77 20 - [www.remorques-royer.com](http://www.remorques-royer.com)

